

Dispositif "Efficacité &  
Transition Energétique - ETE"  
en santé en Pays de la Loire

Questionnaire de  
candidature (2/3) : Données  
des consommations  
énergétique de 2019

## CONTEXTE

Cf : Questionnaire 1/3

## SERVICES AUX ETABLISSEMENTS

Cf : Questionnaire 1/3

## CANDIDATURE

Vous désirez finaliser votre candidature au dispositif régional "Efficacité & Transition Energétique - ETE" en santé en Pays de la Loire.

Pour cela, nous vous remercions de bien vouloir **remplir ce questionnaire de candidature (partie 2/3)**. Vos réponses sont confidentielles, elles seront analysées de façon strictement anonyme. Pour simplifier le remplissage, je vous conseille de le faire en binôme "Direction / Maintenance" !

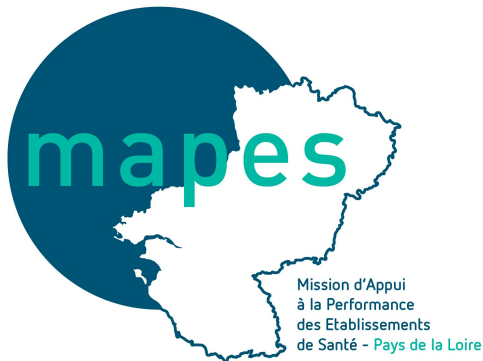
Pour ce questionnaire liées aux consommations énergétiques & eau, nous vous conseillons de vous munir des vos factures d'énergies. Sachez que dans tous les cas, ce travail de recherche et saisie des factures énergétiques vous sera demandé dans le cadre du dispositif "Eco Energie Tertiaire" (obligation règlementaire). [En savoir plus \(J3 - Semaine ETE\) ...](#)

Pour compléter votre candidature, il est également nécessaire d'envoyer à [ete@mapes-pdl.fr](mailto:ete@mapes-pdl.fr) :

- Remplir les questionnaires 1 & 3
- Lettre d'engagement (lire, signer, retourner) : [ICI](#)
- Les factures énergétiques mensuelles (en € et kWh) & eau (en € et m3) des 3 ou 5 dernières années complètes OU un suivi énergétique interne équivalent.
- Déterminer votre maturité énergétique en 60 sec avec « Flash Diag » : [ICI](#)

Enfin, vous souhaitez en connaitre davantage sur le dispositif régional ETE : [En savoir plus ...](#)

**Nous vous remercions par avance de votre intérêt pour le dispositif régional ETE.**



## Dispositif "Efficacité & Transition Energétique - ETE" en santé en Pays de la Loire

### Questionnaire de candidature (2/3) : Données des consommations énergétique de 2019

#### **Données établissement :**

Nom Directeur / Directrice

Nom établissement

Adresse

Ville

Code postal

**Données ENERGIE & EAU de 2019 : Sachez que ces données sont importantes et permettent de débiter une démarche d'efficacité énergétique. Avec ces données, la MAPES pourra créer vos indicateurs de performance énergétique et reviendra vers vous avec quelques actions ciblées. Sachez également que ces données vous seront demandées par le dispositif réglementaire "Eco Energie Tertiaire".**

Energie thermique 1

Energie thermique 2

Energie thermique 3

Energie électrique

Consommation eau froide

*Préciser : kWh/an (ou m3/an) ; €HTVA/an. En plus, pour l'énergie thermique, indiquer s'il s'agit de gaz de ville, fioul, bois, propane, autres (et si plusieurs énergies thermiques remplir chaque ligne d'énergie thermique) ; Exemple : Gaz de ville ; 118 812 kWh ; 56 232 €HTVA*